



Syndicat mixte du Pays du Lunévillois

12 ter rue de la marquise du Châtelet 54300 Lunéville

REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché public de fournitures passé en procédure adaptée pour l'acquisition, l'immatriculation et la livraison de quatre véhicules de neuf places adaptés au Transport d'au moins une personne à mobilité réduite (TPMR)

Date de limite de réception des offres : 21 décembre 2011

Marché n°2011-01

Sommaire

Article 1- Identification du pouvoir adjudicateur	3
Article 2 - Objet de la consultation.....	3
Article 3 - Conditions de la consultation	3
Article 4 - Mode de règlement du marché	4
Article 5 - Documents contractuels	4
Article 6 - Composition du Dossier de consultation et conditions d'obtention	5
Article 7 - Conditions de réception des candidatures et des offres	5
Article 8 - Contenu des offres à produire par les opérateurs économiques	6
Article 9- Critères et conditions de jugement des candidatures et des offres.....	7
Article 10 – Renseignements complémentaires.....	8

Article 1- Identification du pouvoir adjudicateur

Nom : Syndicat mixte du Pays du Lunévillois

Adresse : 12 ter rue Marquise du Châtelet, 54300 Lunéville

Téléphone : 03 83 77 72 72

Fax : 03 83 77 72 73

Nom du Président : Jean-Marc VILLEMIN

Adresse du site Internet pouvoir adjudicateur : <http://www.pays-lunevillois.com>

Courriel : smpl.accueil@pays-lunevillois.com

Article 2 - Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet **l'acquisition, l'immatriculation, et la livraison** de quatre véhicules 9 places équipés pour le transport d'au moins une personne à mobilité réduite (TPMR).

Ces véhicules seront destinés à assurer un service de transport public à la demande sur un territoire rural d'environ 50 000 habitants, à l'échelle de huit des neuf communautés de communes composant le Pays du Lunévillois, hors Périmètre du réseau de Transport urbain de la Communauté de communes du Lunévillois.

Article 3 - Conditions de la consultation

3.1 - Procédure

Le présent marché est un marché de fournitures passé en procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

3.2 - Décomposition en tranches et lots

Le présent marché n'est pas découpé en tranches ou en lots

3.3 - Options et variantes

3.3.1 Options

Sont considérées comme options au titre du présent article les prestations supplémentaires ou alternatives pour lesquelles le pouvoir adjudicateur demande aux candidats une proposition. La réponse aux options est obligatoire.

3.3.2 Variantes

Le candidat pourra proposer une variante concernant les caractéristiques techniques du véhicule en termes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de confort des voyageurs ou de performance environnementale.

En tout état de cause, le candidat devra obligatoirement répondre à la solution de base.

3.4 Seuil Maximum du marché

Le montant du seuil maximum du présent marché est de 193 000 € HT.

3.5 Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard six jours avant la date limite fixée pour la réception des offres des modifications de détail au dossier de consultation.

3.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est limité à cent vingt jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3.7 Confidentialité

Le titulaire et la personne publique s'engagent chacun pour sa part à ne pas divulguer toute information confidentielle en provenance de l'autre partie ou d'un tiers qui pourrait leur parvenir à l'occasion de l'exécution du marché.

3.8 Négociations avec les candidats

A l'issue de la commission d'ouverture des plis, le pouvoir adjudicateur **engagera** des négociations avec les candidats. Au terme de ces négociations, le marché sera attribué par le pouvoir adjudicateur.

3.9 Nature de l'attributaire

Le marché sera conclu soit avec un prestataire unique, soit avec des prestataires groupés conjoints. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

Article 4 - Mode de règlement du marché

Le règlement du marché se fera par mandat administratif dans un délai global de 30 jours à compter de la réception de la facture.

Article 5 - Documents contractuels

- L'acte d'engagement
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)
- Un mémoire technique comprenant :
 - o Un devis détaillé de la solution de base, des options indiquées dans le CCTP et d'une éventuelle solution variante

- Une fiche technique détaillée et argumentée du matériel roulant proposé
 - Une description des conditions du service après-vente et de garantie du matériel (type et délai de garanties du matériel général et des pièces en particulier)
 - Le délai de livraison des véhicules
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G) applicable aux marchés publics de FCS, en vigueur à la date du marché

Article 6 - Composition du Dossier de consultation et conditions d'obtention

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C .A.P.)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)
- Le présent Règlement de Consultation (R.C.)

Le dossier de consultation est remis gracieusement à chaque candidat par courrier ou peut être téléchargé par voie électronique sur le site du Syndicat mixte du Pays du Lunévillois : <http://www.pays-lunevillois.com>

Article 7 - Conditions de réception des candidatures et des offres

7.1 Transmission par voie postale ou remise en main propre

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à destination avant la date et l'heure limite de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS LUNEVILLOIS
12 ter rue Marquise du Châtelet
54300 – LUNEVILLE

Horaires de dépôt : du lundi au vendredi : 8H30 - 12H30 / 14H00 - 17H30

Le pli précité doit contenir respectivement dans une seule enveloppe, les **Pièces de la candidature** et les **Pièces de l'offre** dont le contenu est défini au présent règlement de la consultation. Le dossier à remettre de chaque candidat sera placé sous enveloppe cachetée.

Les plis porteront les mentions suivantes

Nom et adresse du candidat :

Offre pour le Syndicat mixte du Pays du Lunévillois

« Fourniture de quatre véhicules 9 places adaptés au transport d'au moins une personne à mobilité réduite »

« Ne pas ouvrir »

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

La date limite de réception des offres est fixée au 21 décembre 2011 à 17h.

Article 8 - Contenu des offres à produire par les opérateurs économiques

Les offres des candidats rédigées en langue française comprendront les pièces suivantes

Pièces de l'offre

- **Un projet de marché comprenant :**

- **L'acte d'engagement** (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché ;
- Le **cahier des clauses administratives particulières** (C.C.A.P.)
- Le **cahier des clauses techniques particulières** (C.C.T.P.)
- **Un mémoire comprenant :**
 - **Un devis détaillé** avec :
 - la solution de base (véhicule et équipements pour le transport de personnes);
 - le cout détaillé de chaque options précisées au CCTP.
 - le coût détaillé de la variante éventuelle
 - **Une présentation des produits proposés pour la solution de base, les options et la variante éventuelle :**

Cette présentation du véhicule et de ses fonctionnalités devra être suffisamment détaillée pour permettre de juger point par point le respect des exigences du C.C.T.P. ainsi que des plans (implantation des sièges...) et des photos du véhicule.

Seront notamment précisés les équipements permettant une accessibilité du véhicule aux personnes à mobilité réduite (hauteur de plancher...) et les éléments d'information concernant la consommation, l'autonomie et les émissions polluantes des véhicules.

Le candidat devra notamment expliciter l'intérêt de la variante proposée pour permettre d'en apprécier la pertinence au regard des besoins exprimés. A défaut, variante proposée ne sera pas analysée.

- **Une description des conditions du service après-vente et de garantie du matériel** (type et délai de garanties du matériel général et des pièces en particulier)
- **Le délai de livraison des véhicules**

Pièces de la candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier complet dans une enveloppe unique comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- **Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :**

- La lettre de Candidature (imprimé DC1 disponible sur le site <http://www.colloc.bercy.gouv.fr>)
- La déclaration du candidat (imprimé DC2 disponible sur le site <http://www.colloc.bercy.gouv.fr>)
- L'attestation d'assurance en responsabilité civile et professionnelle avec mention de l'activité assurée, de la durée de validité et du montant de garantie accordée
- le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet;
- La déclaration de sous-traitance (imprimé DC4) pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés des candidats par l'acheteur public. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces sous-traitants pour l'exécution du marché, le candidat produit soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit du ou des sous-traitants ;

Si le candidat est retenu, il lui sera demandé le formulaire NOTI 1 ainsi qu'une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée et attestant de la régularité de leur situation au regard de leurs obligations fiscales et sociales ou l'état annuel des certificats (NOTI 2).

Article 9- Critères et conditions de jugement des candidatures et des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du code des marchés publics. Les critères de jugement sont pondérés comme suit :

Prix : 40%

Caractéristiques techniques: 40%

La valeur technique de l'offre sera évaluée au regard des sous-critères suivants :

- Qualité des équipements pour la sécurité et le confort des voyageurs: 50%
- Qualité des équipements pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite : 30%

- Performances environnementales du véhicule: 20%

Conditions de garantie et de service après-vente : 10%

Délai de livraison : 10%

Article 10 – Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de :

Syndicat mixte du Pays du Lunévillois

12 Ter rue de la marquise du Châtelet

54300 Lunéville

Tel : 03 83 77 72 72

Fax : 03 83 77 72 73

Ou par mail à l'adresse : smpl.accueil@pays-lunevillois.com